

Engagements

Hôpital non fumeur®



10 éco-gestes simples mais essentiels,
pour un hôpital non fumeur®:



1. Étendre l'interdiction de fumer aux abords directs de l'établissement et le signaler.



6. Organiser une campagne d'affichage dans l'établissement et les consultations associées.



2. Associer le comité des relations avec les usagers, les représentants des personnels et la commission médicale d'établissement dans le cadre d'une démarche volontaire et collaborative.



7. Communiquer sur la démarche pour donner envie d'agir.



3. Former un agent en interne à l'aide au sevrage tabagique et promouvoir une consultation médicale individuelle.



8. Animer des réunions mensuelles d'aide au sevrage, gratuites et ouvertes à tous.



4. Bâtir un programme d'aide au sevrage tabagique pour les personnels.



9. Mesurer les progrès réalisés grâce à un testeur de monoxyde carbone.



5. Bâtir un programme d'aide au sevrage tabagique pour les patients hospitalisés en associant le corps médical.



10. Inciter les prestataires et autres parties prenantes à entrer dans la démarche.

En signant la charte Hôpital Non Fumeur®, nous nous engageons à respecter ces **10 éco-gestes**, et pourrons ainsi utiliser le logo sur nos différents supports de communication.

signatures: responsable établissement de santé

responsable C2DS

c2ds comité
développement
durable
santé

CAHPP

leCISS

Collectif Interassociatif Sur la Santé



Engagements

Hôpital non fumeur®

Le tabac reste un fléau même si les Françaises et les Français sont moins exposés depuis quelques années grâce à l'interdiction de fumer dans les lieux publics. **L'hôpital doit devenir un lieu protégé du tabac.**

Arrêter de fumer avant un acte chirurgical **réduit le taux de risques d'infections nosocomiales, favorise la cicatrisation et améliore la vascularisation.** Profiter d'une période d'hospitalisation ou de grossesse pour arrêter de fumer devient possible avec l'accompagnement des professionnels. Pour qu'ils soient eux-mêmes exemplaires, nous considérons qu'il est aussi de notre devoir **d'aider les professionnels dans leur propre sevrage.**

En 2014, des établissements de santé volontaires se lancent dans une campagne d'aide au sevrage tabagique qui permettra de **soutenir les patients, les personnels et les médecins qui souhaitent arrêter de fumer.**

Le coût du tabac en France est évalué à 47 milliards d'euros par an, soit 3% du PIB. Donc s'engager dans la dynamique de l'aide au sevrage est un acte nécessaire pour les équilibres budgétaires, y compris celui du secteur de la santé.

Au delà de ces enjeux sanitaires et financiers, réduire le tabac aux abords des établissements de santé **réduit considérablement le risque d'incendie.**

Cette campagne concerne également l'usage des cigarettes électroniques que l'ANSM recommande de ne pas consommer¹.

¹ L'ANSM (L'ex AFSSAPS) recommande de ne pas consommer de cigarettes électroniques" Communiqué de Presse de l'Agence Française



c2ds comité
développement
durable
santé

CAHPP

leCISS
Collectif Interassociatif Sur la Santé